

Règlement 1^{ère} édition Foulées du Pont de Saint-Nazaire

Dimanche 1^{er} Octobre 2017

Article 1 : Organisation

La première édition des foulées du pont de Saint-Nazaire est organisée le dimanche 1^{er} Octobre 2017 par le département de Loire-Atlantique, l'Athlétic Clubs du littoral et le SNOS Athlétisme.

Article 2 : Conditions d'inscription

La course, d'une distance de 10,2 Km, est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de plus de 16 ans.

Document à fournir conformément à l'article L231-3 du code du sport :

- Copie de licence FFA pour les licenciés
ou
- Copie de licence FF Tri pour les licenciés triathlon
ou
- Certificat médical de moins d'un an au 1^{er} Octobre 2017 autorisant la course à pied en compétition
- Et une autorisation parentale pour les mineurs

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité ou celle du responsable légal.

Les documents fournis seront conservés par l'organisation

Article 3 : Accès au parcours

Pour des raisons de sécurité, l'accès au pont de Saint-Nazaire sera interdit au public.

Tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera, le cas échéant, arrêté par les commissaires de course.

Les coureurs sans dossard seront immédiatement arrêtés.

Aucun participant ne sera autorisé à courir accompagné d'un animal.

Article 4 : Horaires

Le départ est fixé à 10h00, Avenue Raymond Poincaré à Saint-Brévin. Le Rendez-vous sur la ligne de départ est prévu 15 minutes avant.

Compte tenu des contraintes de réouverture du pont, des limites horaires de 50 minutes à mi-parcours (1^{er} ravitaillement) et de 1h30 au 9^{ème} Km seront mises en place.

Article 5 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillements seront mis en place à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Article 6 : Assistance

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et par les secouristes de la croix blanche.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 7 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 8 : Assurance et responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenue responsable en cas d'accident survenue ou provoqué par cette dernière, le jour de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué avec le système électronique Bibchip. Tous les inscrits se verront remettre un dossard muni d'une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Elle servira de contrôle de régularité de la course. Un contrôle intermédiaire sera effectué pendant la course.

Article 10 : Inscription

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site du département : loire-atlantique.fr/fouleesdupont à compter du 15 juin 2017, à 6h00.

Le droit d'inscription est de 7 € pour tous les participants.

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 25 Septembre à 23h00.

Frais de transaction Bibchip : 1 €

Pas d'inscription possible sur place le jour de la course.

Article 11 : Retrait dossard

Le retrait des dossards pourra être effectué :

- Vendredi 29 septembre à la délégation de Saint-Nazaire de 16h00 à 20h00 salle France 12 place Sémard Saint Nazaire
- Samedi 30 Septembre : Salle de l'estuaire à Saint-Brévin de 14h00 à 18h00 place Bougainville
- Dimanche 1^{er} Octobre à la salle de l'estuaire à Saint-Brévin de 7h30 à 9h00 place Bougainville

Pour les coureurs locaux merci de privilégier les permanences de retrait des vendredi et samedi.

Vous devez présenter une pièce d'identité pour récupérer votre dossard.

Pour retirer le dossard d'une tierce personne, vous devez être en possession d'une copie de la carte d'identité de cette personne.

Article 12 : Classement et résultat

Les résultats seront disponibles sur les sites de Bibchip, du département, de l'ACL 44 et du SNOS.

Un lot sera remis à chaque participant sur la ligne d'arrivée en échange du dossard.

Le podium récompensera les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au classement scratch.

La remise des récompenses se déroulera à partir de 11h30 sur le site d'arrivée. Seuls les concurrents et concurrentes présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 13 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des foulées du pont de Saint-Nazaire ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires ou les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de la manifestation et sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 14 : Droit informatique

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Article 15 Environnement

L'organisation demande à tous les concurrents et accompagnateurs de respecter l'environnement.

À cet effet, une zone de propreté sera installée à proximité de chaque ravitaillement.

Article 16 : Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.